



Ram-Beau

PARTICULARITE :

Formé par les sociétés de Beauvechain et de Ramillies, « **Ram-Beau** » s'avère un des trois binômes qui se répartissent les six cercles du « **Secteur 2-3** » en Brabant wallon. Au premier regard, sa zone de participation « *couvre* » d'est en ouest pour ainsi dire les deux tiers du précité « **Secteur 2-3** », est opérationnelle en petite vitesse et en grande vitesse, et ce pour des étapes reprises exclusivement sur la ligne de l'est fréquentée le samedi. Si Beauvechain se trouve implantée à l'arrière du rayon, Ramillies l'est par contre sur le devant.

Conséquence de l'interpénétration des zones de participation arrêtées, la concurrence est de mise entre les trois binômes qui, en disposant de lâchers différents, privilégient la compétition locale. L'établissement d'un général en grande vitesse (les décisions sportives prises pour la petite vitesse ne le permettant pas), l'adoption d'un même programme et le fait d'appartenir au « **Secteur 2-3** » constituent pour ainsi dire leurs seuls points communs.

LES COMMUNES (celles notifiées en gras ou représentées dans une couleur plus claire recensent une société de l'entente ou du groupement) :

- **du pourtour (32)** : Meux, Grand-Leez, Gembloux, Walhain-Saint-Paul, Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, Tourinnes-Saint-Lambert, Chaumont-Gistoux, Dion-Valmont, Grez-Doiceau, Archennes, Bossut-Gottechain, Nethen, Hamme-Mille, Tourinnes-la-Grosse, **Beauvechain**, Honsem, Hoegaarden, Outgaarden, Goetsenhoven, Neerwinden, Landen, Walshoutem, Hannut, Ambresin, Meeffe, Acosse, Forville, Cortil-Wodon, Leuze, Longchamps, Upigny, Saint-Germain ;
- **de l'intérieur (56)** : Aische-en-Refail, Autre-Eglise, Biez, Bolinne, Boneffe, Bonlez, Branchon, Dongelberg, Eghezée, Gérompont, Glimes, Grand-Hallet, Grand-Rosière-Hottomont, Hanret, Hemptinne, Huppaye, Incourt, Jandrain-Jandrenouille, Jauche, Jauchette, Jodoigne, Jodoigne-Souveraine, Lathuy, L'Ecluse, Liernu, Lincant, Linsmeau, Longueville, Malières-Sainte-Marie-Wastines, Marilles, Mehaigne, Mélin, Merdorp, Neerheylissem, Nodebais, Noduwez, Noville-sur-Mehaigne, Opheylissem, Opprebais, Orbais, Orp-le-Grand, Pellaines, Perwez, Piétrain, Piétrebais, Racour, **Ramillies-Offus**, Roux-Miroir, Saint-Jean-Geest, Saint-Rémy-Geest, Taviers, Thisnes, Thorembais-les-Béguines, Thorembais-Saint-Trond, Wasseiges, Zétrud-Lumay ;



- **par ordre alphabétique (88)** : Acosse, Aische-en-Refail, Ambresin, Archennes, Autre-Eglise, Beauvechain, Biez, Bolinne, Boneffe, Boniez, Bossut-Gottechain, Branchon, Chaumont-Gistoux, Cortin-Wodon, Dion-Valmont, Dongelberg, Eghezée, Forville, Gembloux, Gérompont, Glimes, Goetsenhoven, Grand-Hallet, Grand-Leez, Grand-Rosière-Hottomont, Grez-Doiceau, Hamme-Mille, Hannut, Hanret, Hemptinne, Hoegaarden, Honsem, Huppaye, Incourt, Jandrain-Jandrenouille, Jauche, Jauchette, Jodoigne, Jodoigne-Souveraine, Landen, Lathuy, L'Ecluse, Leuze, Liernu, Ligny, Lincet, Linsmeau, Longchamps, Longueville, Malières-Sainte-Marie-Wastines, Marilles, Meeffe, Mehaigne, Mélin, Merdorp, Meux, Neerheylissem, Neerwinden, Nethen, Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, Nodebais, Noduwez, Noville-sur-Mehaigne, Opheylissem, Opprebais, Orbais, Orp-le-Grand, Outgaarden, Pellaines, Perwez, Piétrain, Piétrebais, Racour, Ramillies-Offus, Roux-Miroir, Saint-Germain, Saint-Jean-Geest, Saint-Rémy-Geest, Tavier, Thisnes, Thorembais-les-Béguines, Thorembais-Saint-Trond, Tourinnes-la-Grosse, Tourinnes-Saint-Lambert, Walhain-Saint-Paul, Walshoutem, Wasseiges, Zétrud-Lumay.

LES GRANDES LIGNES DE LA GESTION SPORTIVE :

- samedi, unique jour de compétition ;
- petite vitesse et grande vitesse au programme ;
- étapes relevant exclusivement de la ligne de l'est ;
- « **Ram-Beau** » adhère au lâcher du « **Secteur 2-3** » en grande vitesse ;
- « **Ram-Beau** » dispose de son propre lâcher en petite vitesse.



LA CARTE :

